

Perpignan, le 19 janvier 2012



Réf :  
FC/MH/70-12

**Monsieur Luc CHATEL**  
**Ministre de l'Éducation nationale, de la**  
**Jeunesse et de la vie associative**  
**Cabinet**  
**110 rue de Grenelle**  
**75357 PARIS 07 SP**

**FRANÇOIS CALVET**

SENATEUR DES  
PYRENEES-ORIENTALES

MAIRE DU SOLER

VICE-PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PERPIGNAN  
MEDITERRANEE

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler toute votre attention quant à la décision de non classement en réseau ECLAIR du collège Jean Moulin et des écoles Romain Rolland, Arrels, Jordi Barre et la Miranda, toutes basées dans les quartiers Saint-Jacques et Saint-Mathieu à Perpignan.

Vous comprendrez aisément les spécificités liées à ces établissements de quartier difficile et les conséquences qu'une telle décision pourrait avoir pour ces établissements.

Il me semble également nécessaire de prendre en compte le paramètre de la violence qu'a pu connaître ces quartiers lors des émeutes passées.

Aussi, il me serait agréable de connaître votre sentiment dans les meilleurs délais à l'égard de cette mesure, l'Inspection Académique ayant d'ores et déjà confirmé que ces établissements ne seraient pas labellisés ECLAIR dès la rentrée 2012 mais bénéficieraient du Réseau Réussite Scolaire pour une année, sans aucune garantie pour l'avenir.

J'ai donc très à cœur de relayer, au travers de la présente, les très vives et légitimes interrogations de l'ensemble des enseignants et accompagne jusqu'à vous cette requête avec l'espoir des meilleures suites qui pourront être réservées.



Vous remerciant par avance très chaleureusement de bien vouloir prendre en compte cette considération, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

*François Calvet*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "François Calvet", written in a cursive style.

**François CALVET**  
**Sénateur des Pyrénées Orientales**